



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 3 DU 11 JANVIER 2011

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

03 0001

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de la logistique et du courrier

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION**

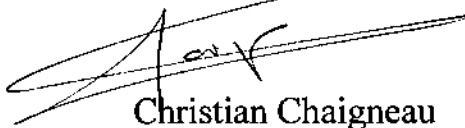
Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 janvier 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 11 janvier 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif



Christian Chaigneau

SOMMAIRE

I ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

- Arrête SG-CHS-2010/01, fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de la direction

départementale des territoires de Maine et Loire.....5

II AUTRES.....7

Néant

I - ARRETES



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des territoires de Maine et Loire**

secrétariat général
ressources humaines

Arrêté SG-CHS-2010/01

ARRETE DU 16 DEC. 2010

**fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité
de la direction départementale des territoires de Maine et Loire**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la DDT de Maine et Loire ;

ARRETE

Article 1er

Considérant les résultats des élections au comité technique paritaire consignés au procès-verbal de dépouillement du scrutin du 19 octobre 2010, sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité susvisé, les organisations syndicales suivantes :

O.S.	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	3	3
UNSA	2	2
FO	2	2

Article 2

Les syndicats ci-dessus énumérés doivent désigner leurs représentants titulaires et suppléants pour le 31 décembre 2010 au plus tard.

Le directeur départemental,

Sylvain MARTY

II - AUTRES

- Néant

